

Avenir Judo du Bassin Lédonien

101 rue du Colonel Casteljau

39000 LONS-LE-SAUNIER

Site : <https://ajbl.ffjudo.com>Mail : ajbl39@orange.fr<https://www.facebook.com/ajbl39><https://www.instagram.com/ajbl39>

Affiliation FFJDA CL390120

Agrément DDJS n°8540 le 16/02/50

Label OR de la FFJDA

**Président** : Nicolas EL HANI**Vice Président** : Nicolas SCHROLL**Vice Présidente** : Roselyne TREMET**Secrétaire** : Benoît DUMONT**Secrétaire adjoint** : Naïma ANDARI-LARHZAL**Trésorière** : Séverine MOYEN**Trésorier adjoint** : Eric JACQUIOD**Membre du bureau** : Cédric ROSAIN**Professeur Diplômé d'Etat** : Philippe Vialet 6^{ème} dan,
Sandrine PIET 5^{ème} Dan, Emmanuel RAT 5^{ème} Dan **06.95.37.97.73****Professeur BP** : Elias Lakhel 4^{ème} dan**Professeur CAF**: Eric JACQUIOD 2^{ème} dan, Gilles DEBOT 2^{ème} dan

Saison 2026/2027

Information et inscription aux horaires des cours (voir ci-dessous) et aux permanences le lundi 31 août et le mardi 1 septembre de 17h à 19h30, le mercredi 2 septembre 2026 de 15h à 19h30.

Jusqu'au 20 septembre, le club est en porte ouverte pour les nouveaux (cours gratuits).

Pièces à produire : le dossier comprend : 1 certificat médical obligatoire « lire infos au verso » et 1 passeport de Judo, le paiement (licence+cotis), la signature obligatoire du bordereau de Licence et de la fiche de renseignements attestant la prise de connaissance du règlement intérieur (signature d'un parent pour les mineurs) et une adresse mail.

Apportez votre passeport afin de le mettre en règle.

ATTENTION : pour des raisons d'assurance LE JUDOKA ne pourra MONTER SUR LE TATAMI qu'une fois sa LICENCE REGLEE et son dossier complet.

Reprise des cours le JEUDI 3 septembre 2026 aux horaires suivants :

Années de naissance	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Baby-judo : 2021 & 2022		17h/18h	ou 16h/17h		
2020 et ancien 2021	17h15/18h30		15h/16h	17h15/18h30	
2019	17h15/18h30		14h/15h	17h15/18h30	
2017 & 2018	18h30/19h45		17h15/18h30	18h30/20h	
2015 & 2016		18h/19h30		18h30/20h	18h/19h30
2013 & 2014		18h/20h	19h30/21h (Kata)		18h/19h30
2010 & 2011 & 2012	20h/21h30	18h/20h	19h30/21h (Kata)		19h30/21h15/21h45
2009 et avant	20h/21h30		19h30/21h (Kata)		19h30/21h15/21h45
JUJITSU / SELF DEFENSE		20h/21h30		20h/21h30	
TAISO (Gymnastique d'entretien mixte)	12h20/13h20		18h30/19h30		
Judo adapté IME Perrigny					13h/14h30
Judo à la Mairie de MESSIA SUR SORNE né 2016 à 2021			11h/12h		16h30/17h30

Tarifs :

Tarifs dégressifs :		Licence-Assurance + Adhésion AJBL + Cotisation club = total en €			
Né 2020 et avant :	1 ^{er} adhérent	46	10	150	206
	2 ^{ème} et + adhérent	46	10	110	166

Tarifs uniques :

Né en 2021 + 2022 et étudiant 1 fois par semaine	46	10	110	166
Groupe Taïso 2 fois par semaine	46	10	110	166
Groupe Taïso 1 fois par semaine	46	10	80	136
Judo uniquement à Messia Sur Sorne (priorité au centre de loisir)	46	10	110	166

A noter : possibilité de paiement en deux chèques, l'un sera encaissé à l'inscription et l'autre en décembre 2026.

Les Chèques Vacances et les coupons sports ANCV sont acceptés.

Si vous bénéficiez du BON CAF, apportez-le afin que nous le remplissions.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Aide de l'Etat de ? € (opération Pass'Sport) à fournir à l'inscription pour déduction et avant le 19 décembre 2026.

Apparemment aide reconduite mais les conditions ne sont pas encore connues à ce jour.

VENTE : Tee-shirt AJBL 15€, **KIMONO** neuf ou d'occasion.

Si vous disposez de kimono acheté au club (marque Adidas) que vous voulez vendre, vous pouvez les déposer au club.
Pour les autres marques, votre kimono ne sera mis en dépôt-vente que si vous achetez un kimono Adidas au club.

REGLEMENT INTERIEUR : un règlement intérieur est en vigueur, vous pouvez le consulter au club.

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les mineurs : Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique : Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

Pour les majeurs : Certificat médical obligatoire pour l'obtention d'une 1ère licence. Dans le cadre d'un renouvellement de licence, le certificat reste valable par tranche d'âge, sauf lorsque la personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

Le certificat médical porté sur le passeport sportif du pratiquant doit indiquer la date d'établissement du certificat, le cachet et la signature du médecin.

Le certificat médical du médecin sur feuille libre doit mentionner la formule : « **Absence de contre indication apparente à la pratique du judo en compétition** ».

SALLE DE MUSCULATION : Elle peut être utilisée pendant les heures d'ouverture du club par les licenciés de plus de 16 ans. L'accès seul ne sera pas autorisé (par sécurité, être au minimum deux).

HYGIENE : les judokas doivent se munir de zooris ou de claquettes pour se déplacer du vestiaire au tatami et en cas de saignement merci de bien vouloir faire le nécessaire pour nettoyer les taches (tatamis ou toilettes).

DEROULEMENT DES COURS : il n'est pas souhaitable que les parents restent dans le dojo pendant les cours ; en effet les enfants sont distraits et ne peuvent pas être attentifs à l'enseignement qui leur est dispensé.

CEINTURE : **Ne jamais la laver en machine, coudre ses bouts afin qu'elle ne s'effiloche pas.**
& Ne pas couper (si elle vous paraît trop longue voir avec le professeur)

COUPONS REPONSES : **il est demandé aux parents de rendre impérativement les coupons réponses des rencontres amicales ou officielles dans les délais indiqués et ce même si l'enfant ne participe pas.**
Le respect de cette simple formalité (qui prend peu de temps) permet de communiquer à l'avance comme il se doit le nom des participants au club organisateur et ainsi réduire considérablement le temps d'attente au début des compétitions.

INFORMATION : vous recevrez régulièrement les informations concernant la vie du club **par mail.**

TOUSSAINT : il n'y a pas cours du **samedi 17 octobre au dimanche 1 novembre 2026,**
(Pas de cours pendant les vacances scolaires).